



Sci résidence pale et deducstion interets d'emprunt

Par **yyi**, le **19/08/2011 à 15:07**

Bonjour, rn rn J'ai emprunté pour acheter un bien en SCI avec d'autres personnes qui sont caution de l'emprunt, mais pas co-emprunteurs. rn C'est ma résidence principale (les autres personnes, non) - rn Puis je déduire les intérêts d'emprunt des mes revenus compte tenu que c'est ma résidence principale ? rn merci rn rn yyi

Par **edith1034**, le **19/08/2011 à 15:52**

non sauf si vous êtes gérant et que l'autre associé est votre épouse rn rn pour tout savoir sur la sci rn rn <http://www.fbls.net/SCIINFO.htm>

Par **yyi**, le **19/08/2011 à 17:12**

oui je suis gérant - rn les autres associés sont mon fils et mon amie mais ils ne vivent pas sous mon toit rn alors je peux déduire ? rn rn merci

Par **edith1034**, le **20/08/2011 à 09:45**

non rn rn malheureusement